CHARTE DU DEPLACEMENT CALME DANS L'ECOLE

(élaborée le 24 mars 2016 par les élèves en Conseil des Elèves, suite aux Conseils de classe)

1) Les élèves doivent sortir calmement de leur classe.
2) A l'intérieur du bâtiment, ils ne doivent pas bavarder. S'il est nécessaire de communiquer, ils chuchotent.
3) Lorsqu'ils circulent dans l'école, les élèves doivent se déplacer de manière ordonnée : en rang, par deux.
4) Les élèves ne courent pas – ne glissent pas sur le sol – ne se roulent pas par terre – ne sautent pas dans les escaliers – ne glissent pas sur la rampe de l'escalier – ne se bousculent pas – ne jettent pas leur cartable – ne jouent pas avec leur balle dans le bâtiment.
5) Un seul groupe à la fois circule dans les escaliers : le groupe suivant attend que l'escalier soit libre.
6) Le groupe fait une halte sur le palier intermédiaire de l'escalier, afin de vérifier que les élèves sont bien rangés et calmes.
7) Les élèves qui montent ou descendent des escaliers en début ou fin de journée de classe portent leur cartable : ils ne les font pas rouler.
8) Les pas sont légers : « à pas de souris ».
9) Au passage des portes, un élève retient la porte pour ses camarades de classe.
10) A la sonnerie, les élèves attendent leur maître ou maîtresse en rang dans la cour.
11) Dès que le groupe circule, le rang des élèves reste <u>uni</u> – les élèves du bout du rang sont vigilants à bien suivre le groupe.

En cas de non respect de cette charte, les élèves s'exposent à des sanctions : recopier partiellement ou totalement cette charte.